



Regards sur... la formation professionnelle

République tchèque



Tradition et modernisation

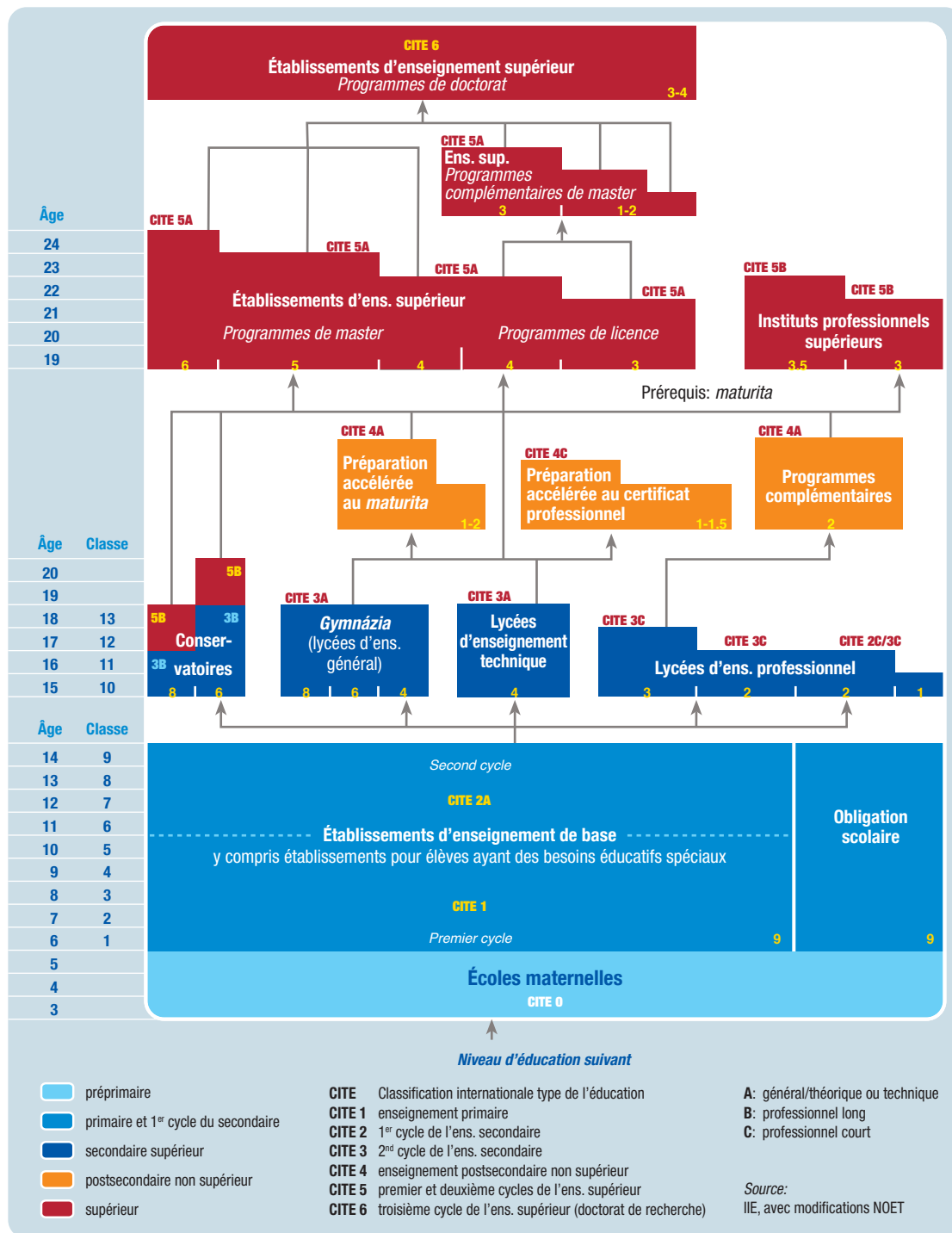
L'EFP (enseignement et formation professionnels) occupe depuis toujours une place fondamentale dans le système éducatif tchèque. Traditionnellement réputé pour sa qualité, il s'est aussi fortement développé au cours des dernières décennies. Il se caractérise principalement par:

- l'existence de parcours éducatifs variés et extrêmement réputés;
- une longue tradition et la possibilité de l'intégrer à tous les niveaux (y compris l'enseignement supérieur), ce qui le rend très attractif;
- des universités réputées aux programmes d'étude hautement spécialisés, menant des activités de recherche et de développement, dont l'objectif est la maîtrise de l'application pratique des résultats de recherche;
- une volonté forte de se moderniser dans les domaines suivants: développement de programmes d'étude, assurance qualité, soutien au développement de l'enseignement supérieur et reconnaissance des acquis d'apprentissage de la FPC (formation professionnelle continue).

Structure

- L'EFP commence en général à la fin de la scolarité obligatoire (15 ans). Les établissements prestataires d'EFP au niveau secondaire ou supérieur (CITE 2-6) se distinguent par leur niveau et le domaine proposé. Les étudiants de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) ont généralement de 15 à 19 ans. Les établissements d'enseignement professionnel sont les suivants.
- **Lycées d'enseignement technique** (*střední odborné školy – SOŠ*): ils proposent des programmes d'enseignement professionnel en quatre ans, sanctionnés par l'examen de *maturita* (CITE 3A). Ils jouent deux rôles principaux: préparer les étudiants à des emplois de niveau intermédiaire à caractère technique, commercial ou similaire et/ou les préparer à poursuivre leurs études à un niveau supérieur.
- **Lycées d'enseignement professionnel** (*střední odborná učiliště – SOU*): ils proposent des programmes d'enseignement professionnel en deux ou trois ans, sanctionnés par un examen/certificat professionnel (CITE 3C), et préparent aux métiers manuels ou professions similaires. Une fois diplômés, les étudiants peuvent accéder directement au marché du travail ou suivre un programme complémentaire en deux ans (CITE 4A) aboutissant au *maturita*. Ces établissements proposent également quelques programmes en quatre ans, sanctionnés par le *maturita* (CITE 3A), qui préparent à des métiers manuels exigeants et des professions techniques. Ils proposent aussi des programmes plus courts (CITE 2C) destinés aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
- **Conservatoires** (*konzervatoře*): ils préparent à des activités artistiques exigeantes en musique, danse, chant et théâtre. Les étudiants ont en général de 12 à 21 ans. Les études débouchent soit sur le *maturita* (enseignement secondaire – CITE 3B), soit sur un *absolutorium* (enseignement supérieur professionnel – CITE 5B).
- **Instituts professionnels supérieurs** (*vyšší odborné školy – VOŠ*): ils proposent aux titulaires d'un *maturita* des programmes d'enseignement en trois ans ou trois ans et demi, sanctionnés par un *absolutorium* (CITE 5B). Ils préparent à des activités professionnelles exigeantes. Les étudiants ont en général de 19 à 21 ans.
- **Établissements d'enseignement supérieur** (*vysoké školy – VŠ*): ils proposent aux titulaires d'un *maturita* trois types de programmes: licence (CITE 5A), master (CITE 5A) et doctorat (faisant suite aux programmes de master – CITE 6). Les étudiants ont en général entre 19 et 24 ans (27 pour les doctorants). La quasi-totalité de ces établissements ont un statut d'université. Ils sont divisés en facultés et en départements préparant les étudiants à un grand nombre de professions hautement spécialisées.

Le système éducatif tchèque en 2008/2009



Caractéristiques

- **Choix précoce.** Les élèves choisissent entre l'enseignement général et professionnel au terme de leur scolarité obligatoire, à 15 ans, au niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

95 % des élèves qui achèvent leur scolarité obligatoire poursuivent leurs études au niveau secondaire supérieur. La plupart d'entre eux (79 %) acquièrent entre 17 et 19 ans une qualification professionnelle reconnue sur le marché du travail. Le taux d'abandon dans les lycées est très faible (3-4 %).

- **Possibilité d'étudier à tous les niveaux.** Tout étudiant ayant achevé un programme professionnel de l'enseignement secondaire supérieur peut postuler à un travail qualifié ou continuer des études menant à un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui rend plus attractifs les parcours d'EFP.

Pour accéder à l'enseignement supérieur, les programmes professionnels de niveau CITE 3A sont reconnus équivalents à l'enseignement général dispensé dans les *gymnázia*. Les diplômés des programmes professionnels en deux ou trois ans (CITE 3C) peuvent suivre un programme complémentaire en deux ans. Le *maturita* ainsi obtenu leur donne accès à l'enseignement supérieur.

- **Enseignement supérieur réputé.** L'enseignement supérieur tient une place importante dans le système éducatif. Les établissements d'enseignement supérieur (le plus souvent des universités) ne proposaient autrefois que des programmes longs (cinq ou six ans) conduisant au master ou au doctorat. La division de ces programmes en licences et masters a débuté dans les années 1990. La part de la population ayant un niveau d'éducation supérieur est assez faible par rapport aux autres pays de l'UE. Cependant, le nombre des jeunes commençant des études supérieures a fortement augmenté au cours des dernières décennies, en raison notamment du développement des licences (processus de Bologne).
- **Une nouvelle composante: les instituts professionnels supérieurs.** Créés en 1995, ces établissements entretiennent des liens étroits avec les partenaires sociaux et offrent un enseignement supérieur davantage fondé sur la pratique. La redéfinition de leur place au sein du système éducatif et leur différenciation programmée ont fait l'objet de débats en 2008 et 2009.
- **Un premier pas vers la reconnaissance de l'apprentissage non formel ou informel.** Une loi relative à la validation et à la reconnaissance de la FPC est entrée en vigueur en 2007. Elle permet d'obtenir un certificat reconnu pour une compétence professionnelle donnée indépendamment du parcours emprunté.

Défis

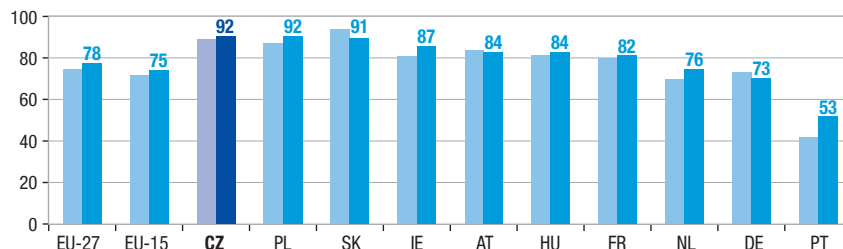
Voici certains des principaux défis à relever, mentionnés également dans des documents politiques:

- **Préserver et améliorer la qualité et l'attrait de l'enseignement secondaire professionnel.** Les changements politiques et économiques de 1989 ont stoppé les relations étroites entre l'EFP de niveau secondaire et le monde de la production. La politique actuelle vise à mettre en place de nouvelles formes de coopération entre les employeurs et l'EFP.
- **Achever la réforme des programmes.** L'objectif de cette réforme lancée en 2005 (fin prévue en 2011) est de moderniser l'enseignement et de soutenir le développement de compétences clés. Elle permet également aux établissements d'adapter leurs programmes éducatifs aux besoins des étudiants et aux spécificités des marchés du travail régionaux.
- **Encourager l'évaluation des établissements.** Un système cohérent de contrôle et d'évaluation des établissements est en cours de développement.
- **Développer un cadre national des certifications** et achever la réforme de l'**examen final dans l'enseignement secondaire supérieur.**
- **Développer l'enseignement supérieur.** La réforme prévue devrait améliorer la participation, la perméabilité, la qualité et le financement dans l'enseignement supérieur.
- **Développer la FPC en tant que composante de l'apprentissage tout au long de la vie.** Une législation cohérente réglementant ce secteur devrait être mise en place, afin de créer un cadre pour l'assurance qualité, le financement et la finalisation d'un système général de reconnaissance.

La formation en chiffres

Niveau d'éducation des jeunes

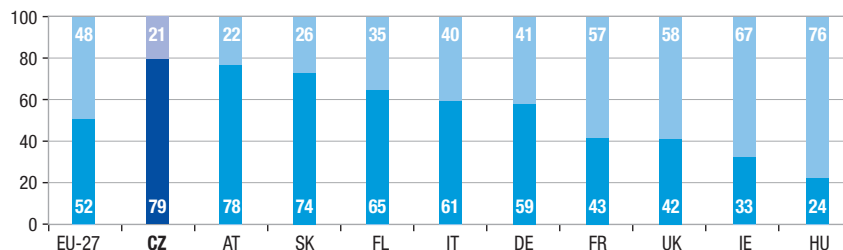
Population de 20-24 ans ayant achevé au moins l'enseignement secondaire supérieur (2000 et 2007, en %)



Source: Eurostat, Enquête européenne sur les forces de travail, base de données Eurostat, 18.1.2009.

Étudiants de l'enseignement secondaire supérieur inscrits dans des programmes généraux ou professionnels

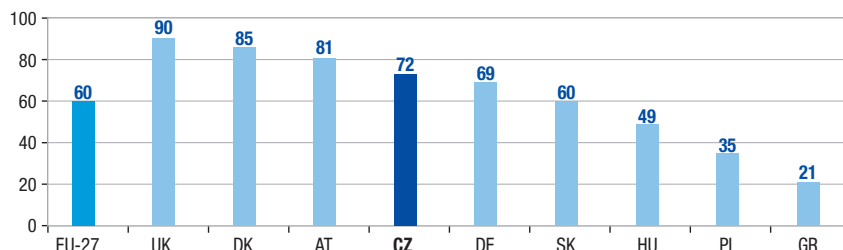
En % de l'ensemble des étudiants de l'enseignement secondaire supérieur (2006)



Source: Recueil de données UOE sur les systèmes d'éducation, base de données Eurostat, 18.1.2009.

Entreprises proposant une formation continue

En % de l'ensemble des entreprises (2005)



Source: Eurostat, enquête sur la formation professionnelle continue (CVTS, 2005) – données provisoires, base de données Eurostat, 18.1.2009.

Niveau d'éducation de la population

Distribution de la population de 25-64 ans par niveau CITE en République tchèque et dans divers pays membres de l'UE (2007, en %)

Pays	CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6
République tchèque	9	77	14
Slovaquie	11	75	14
Pologne	14	68	19
Suède	15	53	31
Allemagne	16	60	24
Royaume-Uni	25	40	30
France	31	42	27
Portugal	73	14	14
Malte	73	14	13
UE-27	29	47	23

CITE: Classification internationale type de l'éducation

CITE 0-2: éducat. préprimaire, ens. primaire et 1^{er} cycle du secondaire

CITE 3-4: 2nd cycle de l'ens. secondaire et ens. postsecondaire

CITE 5-6: enseignement supérieur

Les pays sont classés par ordre décroissant de la population ayant atteint au moins le niveau 3.

Source: Eurostat, Enquête européenne sur les forces de travail, base de données Eurostat, 18.1.2009.

Informations complémentaires

- ReferNet. *Vocational education and training in the Czech Republic: thematic overview*. Prague: ReferNet République tchèque, 2008. Disponible sur Internet: http://www.refernet.cz/dokumenty/to_2008_english.pdf [cité le 12.3.2009].
- Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports. *The strategy of lifelong learning in the Czech Republic*. Prague: Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, 2007. Disponible sur Internet: http://www.msmt.cz/uploads/Strategy_LLL_eng_final.pdf [cité le 12.3.2009].
- File, Jon et al. *Thematic review of tertiary education – country note for the Czech Republic*. Paris: OCDE, 2006. Disponible sur Internet: <http://www.oecd.org/dataoecd/8/32/37730231.pdf> [cité le 12.3.2009].
- Loi n° 561/2004 relative à l'enseignement préprimaire, élémentaire, secondaire, supérieur, professionnel et autre (Loi sur l'éducation). Disponible sur Internet: <http://www.msmt.cz/uploads/soubory/IMzakon561ponovelach.pdf> [cité le 12.3.2009].

www.msmt.cz	MMT – Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports
www.mpsv.cz	MPSV – Ministère du travail et des affaires sociales
www.nuov.cz	NÚOV – Institut national de l'enseignement technique et professionnel
www.nvf.cz	NVF – Fonds national de formation
www.czso.cz	ČSÚ – Office statistique tchèque
www.uiv.cz	ÚIV – Institut d'information sur l'éducation
www.rvp.cz , www.edu.cz	Portails tchèques (éducation et information)
www.vupsv.cz	VÚPSV – Institut de recherche pour le travail et les affaires sociales
www.uiv.cz/clanek/29/148	Eurydice – unité tchèque
www.refernet.cz	Consortium national ReferNet de la République tchèque
http://epp.eurostat.ec.europa.eu	Eurostat – Office statistique des Communautés européennes
www.cedefop.europa.eu/etv/Information_resources/NationalVet/default.asp	Cedefop – Informations détaillées sur les systèmes européens de formation professionnelle

Nous remercions Věra Czesaná, Zdeňka Šimová, Hana Žáčková et Zdeňka Matoušková pour leur précieuse contribution.

Cette brochure ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle met l'accent sur des aspects importants de la formation professionnelle en République tchèque.

Pour de plus amples informations, contacter Sylvie Bousquet, coordinatrice du projet.



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

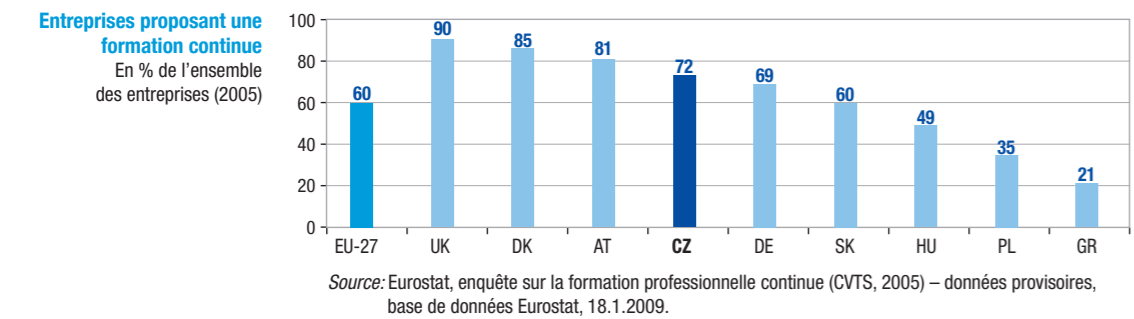
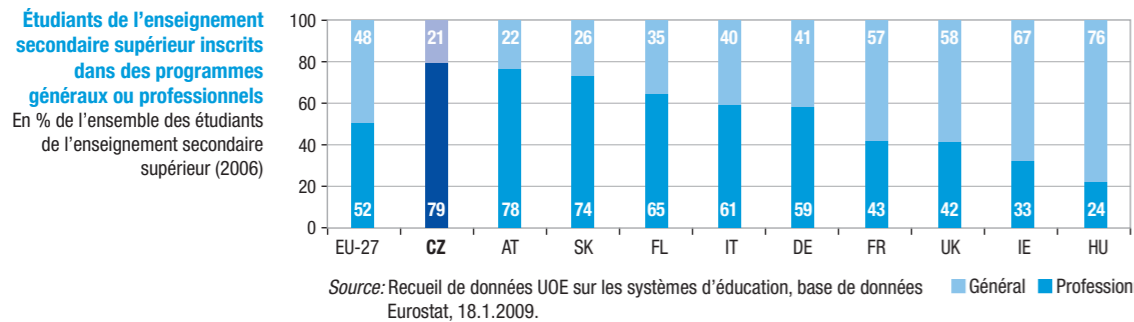
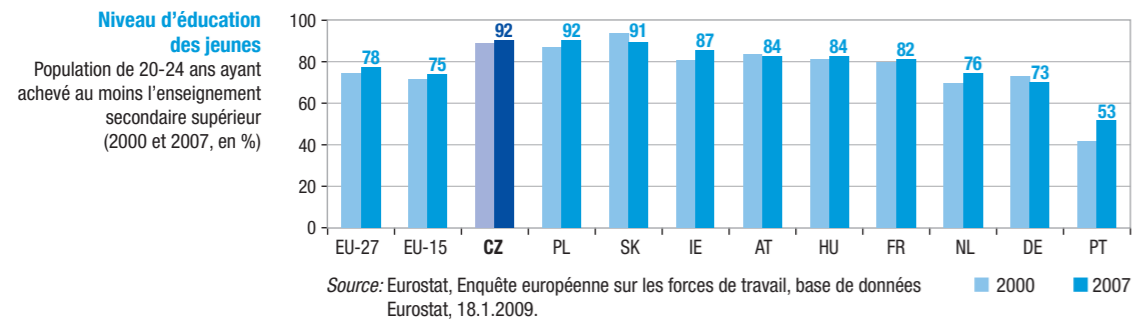
Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
Adresse postale: PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020
E-mail: info@cedefop.europa.eu
www.cedefop.europa.eu



Office des publications

8029 FR - Gratuit
Disponible sur demande adressée
au Cedefop

La formation en chiffres



Niveau d'éducation de la population
Distribution de la population de 25-64 ans par niveau CITE en République tchèque et dans divers pays membres de l'UE (2007, en %)

Pays	CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6
République tchèque	9	77	14
Slovaquie	11	75	14
Pologne	14	68	19
Suède	15	53	31
Allemagne	16	60	24
Royaume-Uni	25	40	30
France	31	42	27
Portugal	73	14	14
Malte	73	14	13
UE-27	29	47	23

CITE: Classification internationale type de l'éducation
CITE 0-2: édu. préprimaire, ens. primaire et 1^{er} cycle du secondaire
CITE 3-4: 2nd cycle de l'ens. secondaire et ens. postsecondaire
CITE 5-6: enseignement supérieur
 Les pays sont classés par ordre décroissant de la population ayant atteint au moins le niveau 3.
 Source: Eurostat, Enquête européenne sur les forces de travail, base de données Eurostat, 18.1.2009.

Informations complémentaires

- ReferNet. *Vocational education and training in the Czech Republic: thematic overview*. Prague: ReferNet République tchèque, 2008. Disponible sur Internet: http://www.refernet.cz/dokumenty/to_2008_english.pdf [cité le 12.3.2009].
- Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports. *The strategy of lifelong learning in the Czech Republic*. Prague: Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, 2007. Disponible sur Internet: http://www.msmt.cz/uploads/Strategy_LLL_eng_final.pdf [cité le 12.3.2009].
- File, Jon et al. *Thematic review of tertiary education – country note for the Czech Republic*. Paris: OCDE, 2006. Disponible sur Internet: <http://www.oecd.org/dataoecd/8/32/37730231.pdf> [cité le 12.3.2009].
- Loi n° 561/2004 relative à l'enseignement préprimaire, élémentaire, secondaire, supérieur, professionnel et autre (Loi sur l'éducation). Disponible sur Internet: <http://www.msmt.cz/uploads/soubory/IMzakon561ponovelach.pdf> [cité le 12.3.2009].

www.msmt.cz	MMT – Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports
www.mpsv.cz	MPSV – Ministère du travail et des affaires sociales
www.nuov.cz	NÚOV – Institut national de l'enseignement technique et professionnel
www.nvf.cz	NVF – Fonds national de formation
www.czso.cz	ČSÚ – Office statistique tchèque
www.uiv.cz	ÚIV – Institut d'information sur l'éducation
www.rvp.cz, www.edu.cz	Portails tchèques (éducation et information)
www.vupsv.cz	VÚPSV – Institut de recherche pour le travail et les affaires sociales
www.uiv.cz/clanek/29/148	Eurydice – unité tchèque
www.refernet.cz	Consortium national ReferNet de la République tchèque
http://epp.eurostat.ec.europa.eu	Eurostat – Office statistique des Communautés européennes
www.cedefop.europa.eu/etv/Information_resources/NationalVet/default.asp	Cedefop – Informations détaillées sur les systèmes européens de formation professionnelle

Nous remercions Věra Czesaná, Zdeňka Šimová, Hana Žáčková et Zdeňka Matoušková pour leur précieuse contribution.

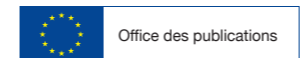
Cette brochure ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle met l'accent sur des aspects importants de la formation professionnelle en République tchèque.

Pour de plus amples informations, contacter Sylvie Bousquet, coordinatrice du projet.



Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
 Adresse postale: PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE
 Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020
 E-mail: info@cedefop.europa.eu
www.cedefop.europa.eu



8029 FR - Gratuit
 Disponible sur demande adressée au Cedefop

Regards sur... la formation professionnelle
République tchèque



Tradition et modernisation

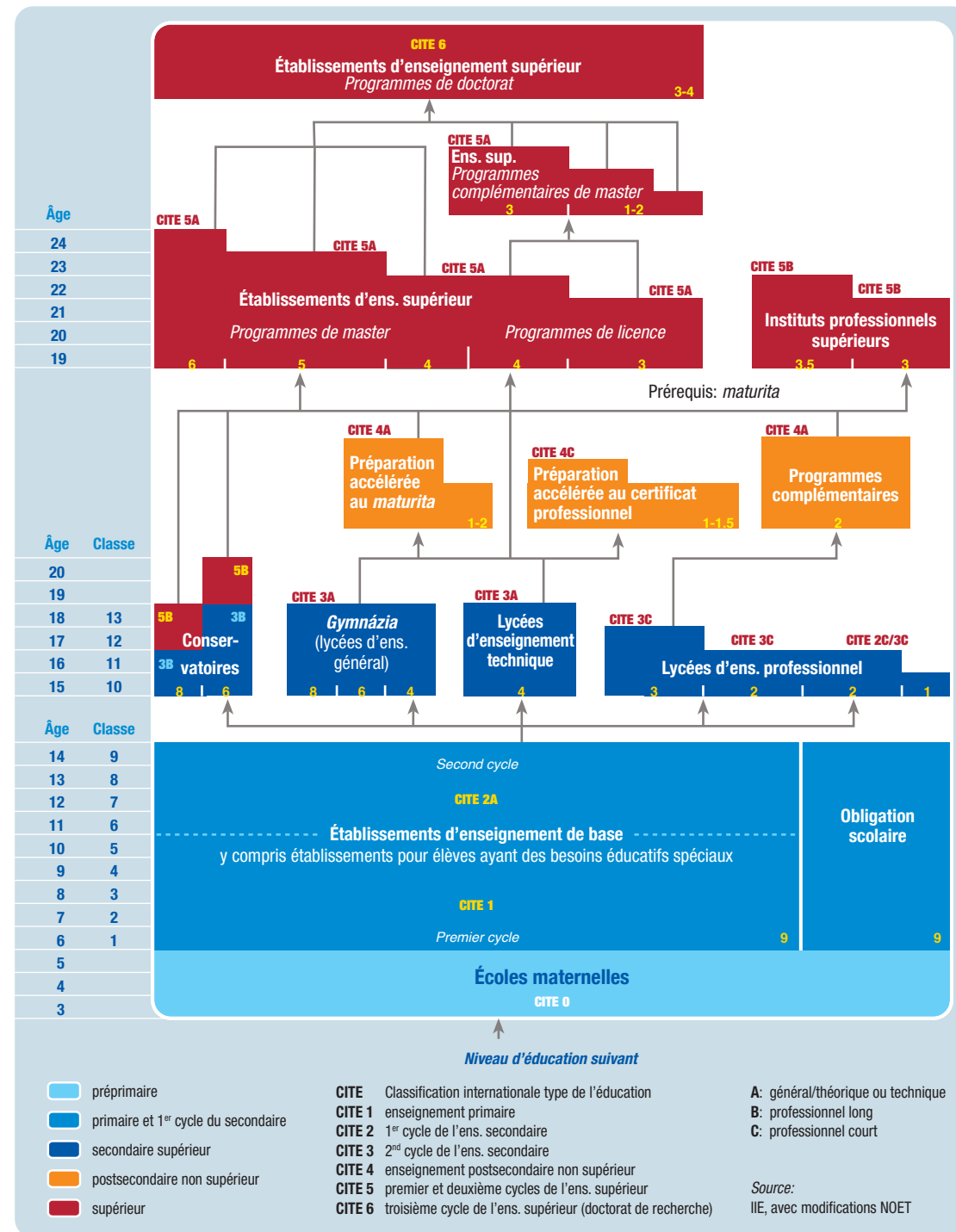
L'EFP (enseignement et formation professionnels) occupe depuis toujours une place fondamentale dans le système éducatif tchèque. Traditionnellement réputé pour sa qualité, il s'est aussi fortement développé au cours des dernières décennies. Il se caractérise principalement par :

- l'existence de parcours éducatifs variés et extrêmement réputés;
- une longue tradition et la possibilité de l'intégrer à tous les niveaux (y compris l'enseignement supérieur), ce qui le rend très attractif;
- des universités réputées aux programmes d'étude hautement spécialisés, menant des activités de recherche et de développement, dont l'objectif est la maîtrise de l'application pratique des résultats de recherche;
- une volonté forte de se moderniser dans les domaines suivants: développement de programmes d'étude, assurance qualité, soutien au développement de l'enseignement supérieur et reconnaissance des acquis d'apprentissage de la FPC (formation professionnelle continue).

Structure

- L'EFP commence en général à la fin de la scolarité obligatoire (15 ans). Les établissements prestataires d'EFP au niveau secondaire ou supérieur (CITE 2-6) se distinguent par leur niveau et le domaine proposé. Les étudiants de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) ont généralement de 15 à 19 ans. Les établissements d'enseignement professionnel sont les suivants.
- **Lycées d'enseignement technique (střední odborné školy – SOŠ):** ils proposent des programmes d'enseignement professionnel en quatre ans, sanctionnés par l'examen de *maturita* (CITE 3A). Ils jouent deux rôles principaux: préparer les étudiants à des emplois de niveau intermédiaire à caractère technique, commercial ou similaire et/ou les préparer à poursuivre leurs études à un niveau supérieur.
- **Lycées d'enseignement professionnel (střední odborná učiliště – SOU):** ils proposent des programmes d'enseignement professionnel en deux ou trois ans, sanctionnés par un examen/certificat professionnel (CITE 3C), et préparent aux métiers manuels ou professions similaires. Une fois diplômés, les étudiants peuvent accéder directement au marché du travail ou suivre un programme complémentaire en deux ans (CITE 4A) aboutissant au *maturita*. Ces établissements proposent également quelques programmes en quatre ans, sanctionnés par le *maturita* (CITE 3A), qui préparent à des métiers manuels exigeants et des professions techniques. Ils proposent aussi des programmes plus courts (CITE 2C) destinés aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
- **Conservatoires (konzervatoře):** ils préparent à des activités artistiques exigeantes en musique, danse, chant et théâtre. Les étudiants ont en général de 12 à 21 ans. Les études débouchent soit sur le *maturita* (enseignement secondaire – CITE 3B), soit sur un *absolutorium* (enseignement supérieur professionnel – CITE 5B).
- **Instituts professionnels supérieurs (vyšší odborné školy – VOŠ):** ils proposent aux titulaires d'un *maturita* des programmes d'enseignement en trois ans ou trois ans et demi, sanctionnés par un *absolutorium* (CITE 5B). Ils préparent à des activités professionnelles exigeantes. Les étudiants ont en général de 19 à 21 ans.
- **Établissements d'enseignement supérieur (vysoké školy – VŠ):** ils proposent aux titulaires d'un *maturita* trois types de programmes: licence (CITE 5A), master (CITE 5A) et doctorat (faisant suite aux programmes de master – CITE 6). Les étudiants ont en général entre 19 et 24 ans (27 pour les doctorants). La quasi-totalité de ces établissements ont un statut d'université. Ils sont divisés en facultés et en départements préparant les étudiants à un grand nombre de professions hautement spécialisées.

Le système éducatif tchèque en 2008/2009



Caractéristiques

- **Choix précoce.** Les élèves choisissent entre l'enseignement général et professionnel au terme de leur scolarité obligatoire, à 15 ans, au niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

95 % des élèves qui achèvent leur scolarité obligatoire poursuivent leurs études au niveau secondaire supérieur. La plupart d'entre eux (79 %) acquièrent entre 17 et 19 ans une qualification professionnelle reconnue sur le marché du travail. Le taux d'abandon dans les lycées est très faible (3-4 %).

- **Possibilité d'étudier à tous les niveaux.** Tout étudiant ayant achevé un programme professionnel de l'enseignement secondaire supérieur peut postuler à un travail qualifié ou continuer des études menant à un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui rend plus attractifs les parcours d'EFP.

Pour accéder à l'enseignement supérieur, les programmes professionnels de niveau CITE 3A sont reconnus équivalents à l'enseignement général dispensé dans les *gymnázia*. Les diplômés des programmes professionnels en deux ou trois ans (CITE 3C) peuvent suivre un programme complémentaire en deux ans. Le *maturita* ainsi obtenu leur donne accès à l'enseignement supérieur.

- **Enseignement supérieur réputé.** L'enseignement supérieur tient une place importante dans le système éducatif. Les établissements d'enseignement supérieur (le plus souvent des universités) ne proposaient autrefois que des programmes longs (cinq ou six ans) conduisant au master ou au doctorat. La division de ces programmes en licences et masters a débuté dans les années 1990. La part de la population ayant un niveau d'éducation supérieur est assez faible par rapport aux autres pays de l'UE. Cependant, le nombre des jeunes commençant des études supérieures a fortement augmenté au cours des dernières décennies, en raison notamment du développement des licences (processus de Bologne).
- **Une nouvelle composante: les instituts professionnels supérieurs.** Créés en 1995, ces établissements entretiennent des liens étroits avec les partenaires sociaux et offrent un enseignement supérieur davantage fondé sur la pratique. La redéfinition de leur place au sein du système éducatif et leur différenciation programmée ont fait l'objet de débats en 2008 et 2009.
- **Un premier pas vers la reconnaissance de l'apprentissage non formel ou informel.** Une loi relative à la validation et à la reconnaissance de la FPC est entrée en vigueur en 2007. Elle permet d'obtenir un certificat reconnu pour une compétence professionnelle donnée indépendamment du parcours emprunté.

Défis

Voici certains des principaux défis à relever, mentionnés également dans des documents politiques :

- **Préserver et améliorer la qualité et l'attrait de l'enseignement secondaire professionnel.** Les changements politiques et économiques de 1989 ont stoppé les relations étroites entre l'EFP de niveau secondaire et le monde de la production. La politique actuelle vise à mettre en place de nouvelles formes de coopération entre les employeurs et l'EFP.
- **Achever la réforme des programmes.** L'objectif de cette réforme lancée en 2005 (fin prévue en 2011) est de moderniser l'enseignement et de soutenir le développement de compétences clés. Elle permet également aux établissements d'adapter leurs programmes éducatifs aux besoins des étudiants et aux spécificités des marchés du travail régionaux.
- **Encourager l'évaluation des établissements.** Un système cohérent de contrôle et d'évaluation des établissements est en cours de développement.
- **Développer un cadre national des certifications** et achever la réforme de l'examen final dans l'enseignement secondaire supérieur.
- **Développer l'enseignement supérieur.** La réforme prévue devrait améliorer la participation, la perméabilité, la qualité et le financement dans l'enseignement supérieur.
- **Développer la FPC en tant que composante de l'apprentissage tout au long de la vie.** Une législation cohérente réglementant ce secteur devrait être mise en place, afin de créer un cadre pour l'assurance qualité, le financement et la finalisation d'un système général de reconnaissance.